

10257

REPUBLIQUE RWANDAISE

KIGALI, le 24 AOUT 1993

10021354



MINISTRE DE LA DEFENSE
CABINET DU MINISTRE
BP 23 KIGALI

~~Confidentiel~~

N° 2674 106.1.0

(10)

DIRSE

Son Excellence Madame le Premier Ministre

KIGALI

OBJET: Insécurité et atteinte
à l'ordre public par la
JDR de BWAKIRA-KIBUYE

A traiter par	JG.
date d'entrée:	2/9/93
date de sortie:	23/04.93-02.

Madame le Premier Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le climat d'insécurité qui, dernièrement, a secoué la Commune de BWAKIRA en Préfecture de KIBUYE était à l'origine de la JDR de cette commune à l'instigation du Président du MDR à BWAKIRA Monsieur RUKERIKIBAYE Siméon assistant du Bourgmestre de la Commune GITESI et du Commerçant HABYAKARE Emmanuel alias RUHARA du Secteur SHYEMBE en Commune BWAKIRA qui est également membre actif du MDR.

En effet, Madame le Premier Ministre, cette situation d'insécurité remonte de la théorie de "KUBOHOZA" utilisée par la JDR en particulier et devenue une violence partout où elle a été appliquée. Ainsi au cours du mois de Mai 1993, la JDR de BWAKIRA en application de ladite théorie, a saccagé toute la commune faisant paniquer la population.

Sur demande des autorités locales débordées par ces actes de violence, le Groupement de la Gendarmerie de KIBUYE fut déployé sur terrain pour calmer la situation et interpellé les malfaiteurs armés de gourdins et de machettes. La première descente qui remonte du 23/05/93 avait permis l'arrestation de 8 malfaiteurs qui venaient tous du Secteur SHYEMBE, tous des adhérents du MDR. De leur côté, les sieurs ci-haut cités remarquant que les Forces de l'Ordre freinaient leurs actions, organisèrent la JDR afin d'empêcher la poursuite de l'opération des forces de l'ordre et faire libérer de force les leurs.

~~Confidentiel~~

CASE NO. 102-99-50-7
 EXHIBIT NO. 10257
 DATE ADMITTED 4.10.2007
 TENDERED BY Defente
 NAME OF WITNESS B. Camurapak

Confidentiel

Ainsi la JDR de SHYEMBE s'est levée tôt et détruit le pont de la route qui relie la Commune BWAKIRA et l'Hôpital de KILINDA et érigeant des barrages sur toute la route, d'autres se lancèrent dans des opérations de vandalisme tel que le pillage, le viol, casse des pare-brise des véhicules des particuliers, etc..., mais l'intervention de la Gendarmerie a pu rétablir l'ordre.

Au cours de l'intervention, il importe de souligner que la Gendarmerie a fait recours aux armes sans faire de victimes; pour disperser les JDR qui avaient engagé une lutte de jet de pierres contre celle-ci, voulant à tout prix faire libérer de force (KUBOHOZA) les personnes arrêtées.

Madame le Premier Ministre, l'action de la Gendarmerie face à cette insécurité a été couronnée de mauvaises intentions par les fanatiques du désordre comme quoi elle n'a visé que les gens du MDR pour les terroriser.

C'est dans ce sens que des accusations gratuites d'exactions ont été portées à leur endroit ignorant ainsi le climat dans lequel l'opération s'est déroulée.

Ce n'est qu'un montage d'attribuer le mauvais traitement des personnes interpellées au cours de l'opération aux forces de l'ordre quand on considère que parmi ces malfaiteurs quelques-uns avaient rencontré la colère de la population pour se faire blesser aux jets de pierres.

Par ce montage et cette intoxication, le Commerçant HABIIYAKARE Emmanuel et Monsieur RUKERIKIBAYE Siméon ci-haut cités sont parvenus à manipuler les responsables du MDR jusqu'à les convaincre du contraire de la réalité, créant ainsi une sorte de méfiance entre les autorités locales et les responsables du MDR à KIBUYE qui, au lieu d'examiner avec franchise le problème avec les autorités locales, se sont plutôt empressés à alerter les hautes autorités du pays dans une lettre du 01/06/93 signée par le Président du MDR à KIBUYE, Monsieur NIYITEGEKA Eliezer et dont une copie vous a été réservée.

Je vous rappelle que, sur 13 personnes qui avaient été mises en prison suite à cette situation, 9 ont été mises en liberté provisoire par le Tribunal de Première Instance de KIBUYE le 11/06/1993. Celles qui restent en prison sont poursuivies d'avoir commis des assassinats et jusqu'à date leurs dossiers sont en finalisation.

Confidentiel

10021356

Confidentiel

Espérant que le Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal et le Ministère de la Justice qui me lisent en copie useront de leur pouvoir pour que se rétablissent plus de justice, de sécurité et de confiance dans cette commune.

Veillez agréer, Excellence Madame le Premier Ministre, l'expression de mon profond respect.

Le Ministre de la Défense
BIZIMANA Augustin



Copie pour Information:

- Monsieur le Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal

KIGALI

- Madame le Ministre de la Justice

KIGALI

Confidentiel